

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour de mai 2002 à 20h10** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-05-120

Lieu de la tenue des séances

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville procède présentement au réaménagement de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 318 de loi sur les Cités et Villes, la Ville de Princeville peut désigner par résolution l'endroit où auront lieu ses séances du conseil pour les trois prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville désigne le Centre communautaire Pierre Prince comme endroit où auront lieu les séances du conseil pour les mois de mai, juin et juillet 2002.

ADOPTÉE

02-05-121

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 2 avril 2002 et du 8 avril 2002.

ADOPTÉE

02-05-122

Nomination au comité consultatif d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer Monsieur François Gélinas au conseil consultatif d'urbanisme pour un terme renouvelable de deux ans.

ADOPTÉE

02-05-123

Congrès de la Corporation des Officiers municipaux du Québec

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier, Mario Juaire, le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard, et la trésorière, Louise Bergeron à participer au congrès de la Corporation des Officiers municipaux qui a lieu à Trois-Rivières du 12 au 15 juin 2002. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursées relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacements et de subsistance.

ADOPTÉE

Divulgence des intérêts pécuniaires

Le greffier indique que le conseiller, Serge Bizier, a déposé une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

02-05-124

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 3 avril 2002	
- nos 2CH000580 & 2CH000588	53 970.31 \$
- En date du 10 avril 2002	
- nos 2CH000589 à 2CH000593	29 036.76 \$
- En date du 10 avril 2002	
- no 2CH000537	Annulé
- En date du 16 avril 2002	
- nos 2CH000594 à 2CH000602	42 206.16 \$
- En date du 18 avril 2002	
- no 2CH000603	140.00 \$
- En date du 23 avril 2002	
- nos 2CH000604 à 2CH000608	36 224.31 \$
- En date du 25 avril 2002	
- no 2CH000609	212.31 \$
- En date du 02 mai 2002	
- nos 2CH000610 à 2CH000615	21 615.68 \$
- En date du 02 mai 2002	
- nos 2CH000612 & 2CH000614	Annulé

- temps supplémentaire des périodes 200214 à 200218

ADOPTÉE

02-05-125

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 3 mai 2002

- nos 2CH000616 à 2CH000759 288 690.76 \$

ADOPTÉE

02-05-126

Emprunt temporaire – Travaux rue St-Jacques Ouest

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les Cités et Villes;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2001-38 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 315 000 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2001-38.

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et il sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

Avis de demande de permis d'alcool

Réception d'une demande de permis d'alcool de la compagnie Verger des Bois-Francis inc. La Ville de Princeville n'entend pas s'opposer à la présente demande.

Classé.

02-05-127

Mise en commun – Vérification de certains équipements d'incendie

ATTENDU QUE l'inventaire et l'inspection des équipements incendie des municipalités prévus dans le cadre des travaux reliés au schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable nécessite l'engagement d'un consultant pour l'analyse de certaines données techniques;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du projet de recourir au même consultant pour l'ensemble des municipalités de façon à permettre une meilleure comparaison des données;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard et résolu à l'unanimité de mandater la MRC de l'Érable afin qu'elle procède, pour et au nom de la Ville de Princeville à une demande de soumission pour l'engagement d'un consultant pour la réalisation de certains travaux d'inspection des équipements incendie et que celle-ci puisse octroyer un contrat au soumissionnaire répondant aux exigences prescrites dans le cadre de l'appel d'offres.

Que le montant à payer soit établi en fonction de la liste des équipements de la municipalité incluse au devis de la MRC et fournie par le service incendie.

ADOPTÉE

02-05-128

Circulation sur le chemin du rang 10 – Demande à la Sûreté du Québec

ATTENDU la réfection de la route 116 entre Plessisville et Princeville;

ATTENDU QUE ces travaux auront un impact sur la circulation dans le 10^{ème} rang Est de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville avise la Sûreté du Québec de porter une attention particulière à la circulation des véhicules lourds dans le dixième rang Est de Princeville lors de la réfection des travaux qui auront lieu sur la route 116.

ADOPTÉE

02-05-129

Groupement technique des assureurs inc. – Mise à jour du classement d'assurance

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à l'étude de la demande du Groupement technique des assureurs inc.;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de l'Érable réalisent présentement une étude sur le schéma de risque relativement aux incendies sur le territoire de l'ensemble des municipalités de la région de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville avise le Groupement technique des assureurs inc. qu'il reporte à plus tard, soit suite au dépôt du schéma de couverture de risque, la décision d'effectuer la mise à jour du classement d'assurance sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-05-130

Remplissage de piscine par le service incendie

ATTENDU QUE le service d'incendie avait l'habitude d'offrir leur service pour le remplissage de piscine sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE les équipements conçus pour la lutte contre les incendies doivent être disponibles en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville abroge la résolution autorisant le service des incendies à procéder au remplissage de piscine sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-05-131

Disposition du ponceau du rang 1

ATTENDU QUE la Ville de Princeville effectuera la réfection du 1^{er} rang de Princeville;

ATTENDU QUE suite à cette réfection de chemin, la Ville doit disposer d'un ponceau qui sera remplacé lors des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise Monsieur Michel Carignan à demander une offre d'achat de propriétaires intéressés à acquérir le dit ponceau.

QUE le conseil de la Ville de Princeville autorise la vente d'un ponceau au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre.

ADOPTÉE

02-05-132

Soumissions pour produits pétroliers – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues et déposé par le greffier;

ATTENDU QUE certaines soumissions sont identiques et qu'un tirage au sort a eu lieu lors de la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture des produits pétroliers aux plus bas soumissionnaires que le tirage au sort a favorisé :

Entreprises Beauregard inc.

Essence Diesel -40°	0.532 \$
---------------------	----------

Philippe Gosselin & Ass.

Huile à chauffage	0.308 \$
Essence diesel -25°	0.522 \$
Essence sans plomb	0.587 \$

ADOPTÉE

02-05-133

Détection des bornes de terrain par le service municipal de voirie

ATTENDU QUE l'employé de l'ex-Paroisse de Princeville recevait à l'occasion des demandes de détection de bornes entre les différents propriétaires de terrain situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville ne désire plus donner suite à ces demandes de localisation de bornes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ne plus donner suite aux demandes de localisation de bornes de terrains présentées par les citoyens de la Ville de Princeville;

QUE cette nouvelle directive soit communiquée aux employés concernés.

ADOPTÉE

02-05-134

Vente de gré à gré ancienne emprise du rang 11 ouest

ATTENDU QUE le conseil municipal de l'Ex-Paroisse de Princeville a procédé à la cession de l'emprise concernée par l'adoption du règlement numéro 98-329;

ATTENDU QUE l'article 739 de loi du code municipal a été modifié en 1996 pour permettre à la municipalité de céder à titre gratuit et de gré à gré la dite emprise de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise la vente à titre gratuit et de gré à gré d'une ancienne emprise de chemin désaffecté et non désigné située dans le rang X1 Ouest du canton de Stanfold, aux propriétaires bornant cette emprise de chaque côté soit d'une part à Monsieur Jean-Marie Renaud et Madame Céline St-Cyr et d'autre part à Monsieur Lionel Gagné;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à la cession de ladite emprise de terrain.

ADOPTÉE

02-05-135

Refonte du plan et des règlement d'urbanisme – Engagement d'une firme d'urbanisme

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'engagement d'une firme d'urbanisme parmi les trois qu'il a rencontrées;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de retenir les services de la firme d'urbanisme Ipso-Média pour la réalisation de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Princeville telle que prévue au décret de regroupement.

ADOPTÉE

02-05-136

Vente d'un terrain résidentiel – 475 Fréchette

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Pascal Croteau le lot 247-1-168 (475 rue Fréchette) pour le prix de 12 960.21 \$ (plus taxes s'il y a lieu) payable 1 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'achat et la balance lors de la signature de l'acte notarié. Il est également résolu d'autoriser le maire et le greffier ou son adjoint à signer, pour la Ville de Princeville, ledit acte.

ADOPTÉE

02-05-137

Vente d'un terrain résidentiel – 485 Fréchette

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marc Gosselin le lot 247-1-167 (485 rue Fréchette) pour le prix de 11 157.92 \$ (plus taxes s'il y a lieu) payable 1 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'achat et la balance lors de la signature de l'acte notarié. Il est également résolu d'autoriser le maire et le greffier ou son adjoint à signer, pour la Ville de Princeville, ledit acte.

ADOPTÉE

02-05-138

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement décrétant que la Ville de Princeville accorde une subvention aux fins de la démolition de bâtiments dans certains secteurs de la municipalité.

02-05-139

Premier projet de règlement de modification du règlement no 432-89 – zone R-44 (Place Brassard)

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone M-44 les résidences unifamiliales jumelées.

ADOPTÉE

02-05-140

Programme de renouveau urbain et villageois

ATTENDU le nouveau Programme de renouveau urbain et villageois mis de l'avant par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole;

ATTENDU QUE l'orientation du Programme est de permettre aux municipalités de réaliser des projets en mesure d'améliorer les conditions physiques, sociales, économiques et environnementales de certains secteurs urbanisés de leur territoire;

ATTENDU QUE ce conseil considère intéressantes les modalités du Programme;

ATTENDU QU' il est pertinent, pour le développement de la Ville de Princeville de s'y inscrire;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville indique au Ministre des Affaires municipales et de la Métropole son intention de se prévaloir du nouveau Programme de renouveau urbain et villageois – Volet renouveau urbain en présentant un ou des projets dans le sous-volet « revitalisation du milieu physique et de l'environnement » ainsi que dans le sous-volet « renouveau économique ».

QUE la Ville de Princeville entend adopter et soumettre son plan d'intervention d'ici le 30 juin 2002.

ADOPTÉE

02-05-141

Cueillette de piles (batteries domestiques)

ATTENDU QUE l'élimination des piles usées de consommation domestique constitue un problème pour l'environnement;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de réitérer l'activité de récupération des piles usées auprès de la population en collaboration avec l'école Sacré-Cœur de Princeville.

ADOPTÉE

02-05-142

Modification de la résolution no 02-03-069 – Partage avec les Diabolics

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à appliquer du compte à compte entre ce que la Ville doit aux Diabolics et ce que les Diabolics doivent à la Ville.

ADOPTÉE

02-05-143

Programme d'aide financière pour la réalisation d'études de faisabilité énergétique dans les arénas

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire entreprendre une étude de faisabilité énergétique de son Centre sportif Paul de la Sablonnière;

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par l'Association des arénas du Québec pour effectuer une étude complète de faisabilité technico-économique des arénas au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville mandate l'Association des Arénas du Québec à réaliser une étude de faisabilité énergétique du Centre sportif Paul de la Sablonnière dont le contenu devra prendre en compte l'implantation de nouvelles technologies, particulièrement pour les systèmes de réfrigération.

QU'un montant maximum de 3 850 \$ soit alloué pour effectuer la dite étude.

QUE le conseil de la Ville de Princeville autorise M. Claude Fortier, régisseur au service des loisirs à signer tout document relatif à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉE

Dépôt du bilan du baseball mineur - Déposé aux archives.

02-05-144

Relocalisation de Patrimoine Princeville

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède un centre administratif non-utilisé en tout temps;

ATTENDU QUE Patrimoine Princeville est un organisme en charge de préserver les biens patrimoniaux de l'ensemble de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'aménagement d'un espace de bureau dans l'édifice de l'ex-Paroisse de Princeville pour permettre à Patrimoine Princeville de conserver les documents ou objets historiques et patrimoniaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Ministre délégué aux Transports – Octroi d'une contribution financière dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. - Classé.

Commission de protection du territoire agricole – Décision rendue dans le dossier de la demande d'exclusion du site d'entreposage des neiges usées. - Classé.

MRC de l'Érable (2) – Avis relatif aux frais de l'inventaire et de l'inspection à réaliser dans l'étude relative au schéma de couverture de risques de la M.R.C. de l'Érable et invitation à une consultation populaire sur la culture de la M.R.C. de l'Érable. - Classé.

02-05-145

Moisson Mauricie/Centre-du-Québec

ATTENDU QUE ce conseil désire souscrire à l'organisme de partage de la région Mauricie/Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE ce conseil désire contribuer pour le montant suggéré par l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville accepte de contribuer financièrement à l'organisation Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour un montant de 394.65\$ pour permettre la distribution de denrées alimentaires à des organismes de la région.

ADOPTÉE

02-05-146

Fonds Espoir Leucémie 9452 enr.

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation du Fonds Espoir Leucémie 9452 enr.;

ATTENDU QUE ce conseil désire souscrire pour venir en aide aux enfants atteints de Leucémie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville accepte de contribuer financièrement à l'organisation du Fonds Espoir Leucémie 9452 enr. pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

02-05-147

Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville accepte de contribuer financièrement à l'organisation de la Fondation du CLSC – CHSLD de l'Érable pour un montant de 300 \$, en guise d'appui à l'organisation pour l'amélioration des soins de santé de la région.

ADOPTÉE

Les Scouts du Québec - Félicitations à transmettre – Classé

Ambulance St-Jean - Remerciements. – Classé.

Impact Emploi - Remerciements pour le prêt de local. – Classé.

Unité Domrémy de Plessisville/Maison du Lac - Remerciements – Classé.

Irène Légaré – Invitations au Quillethon au profit de la patineuse Marianne Dubuc – Classé.

Pierre Sévigny - Dans le cadre de sa marche au profit de la Fondation canadienne Rêve d'Enfants, M. Sévigny pourra installer une boîte à l'Hôtel de Ville dans le but de recueillir des fonds de la population en général.

02-05-148

FADOQ

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville octroi à l'organisation de la FADOQ Région Centre-du-Québec un montant de 283.81 \$ pour contribuer à l'organisation du programme Roses D'or.

ADOPTÉE

02-05-149

Signalisation route 116 Est

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville demande au Ministère des Transports du Québec d'installer une

signalisation pour indiquer aux usagers de la route de garder la droite lorsqu'ils circulent sur la chaussée à quatre voies de la route 116 entre Princeville et Plessisville.

ADOPTÉE

02-05-150

Fossé route 263

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de reprofiler le fossé de la route 263 vis-à-vis la propriété de Monsieur Gilles Fortier.

ADOPTÉE

Le conseiller Gilles Fortier amène le sujet sur l'encadrement et les compétences de l'organisme Développement Économique Princeville et s'ensuit une discussion des membres du conseil.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-05-151

Levée

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière